

ίόντι τῷ δήμῳ).⁵ Now Aristotle in his description of the duties of presiding officers says that 'they determine the votes, and are in charge of all other arrangements' (τὰς χειροτονίας κρίνουσιν, καὶ τὰ ἄλλα πάντα διοικουῦσιν).⁶ Once the proedroi had been instituted, the prytaneis had no role in matters of voting;⁷ any law which gives them such a role should antedate the introduction of proedroi. The naturalization law therefore serves as a terminus post quem for the creation of proedroi.

Unfortunately, the precise date of the naturalization law is not known. Apollodorus, the only literary source to deal with the law, does not date it. Nevertheless, the upper and lower termini of the law can be established on the basis of epigraphic evidence. In extant naturalization decrees the figure 6,000 first appears in 369/8,⁸ and the last decree without a second vote of 6,000 dates to ca. 388;⁹ the latest securely dated decrees in which a second vote is lacking date to 394/3.¹⁰ So the prytaneis were still presiding at least as late as ca. 388, since they were entrusted with presiding in the later naturalization procedure described by Apollodorus. The twenty-year period for the passage of the law has been narrowed down by Osborne, who dated the law requiring quorate votes to 'the year 384/3 (or a point soon after)'. The last men born from foreign mothers before the archonship of Euclides (403/2) entered the demes in 385/4, and the Periclean laws of citizenship became fully valid again in 384/3, so this year 'offers an eminently suitable occasion ... for a tightening up of the procedure for naturalization.'¹¹

The twenty-four-year period to which the creation of proedroi is currently assigned can be reduced by nine years with certainty, and by a further ten years with probability. We know at a minimum that the prytaneis still presided in 394/3, before the quorate vote in naturalization was introduced. The terminus post quem for the creation of proedroi is lowered to ca. 388 if Osborne's date for *IG* ii² 25 is accepted. If we accept Osborne's date for the law recorded by Apollodorus, the institution of proedroi can be closely dated to the five-year period from 384/3 to 380/79.

F. X. RYAN

University of the Witwatersrand

⁵ [Dem.] lix 90.

⁶ *Ath. Pol.* 44.3.

⁷ It might be thought that *Ath. Pol.* 44.3 is too vague to allow us to identify those who administer the voting with those who preside, and that the prytaneis acted as assistants to the proedroi in distributing the ballots. But the referee of the journal pointed out that such a role for the prytaneis would render the creation of proedroi nonsensical, if the proedroi were instituted to ensure that the identities of those in a position to influence the assembly were not known in advance.

⁸ *IG* ii² 103 = Tod 133.

⁹ *IG* ii² 25 + *SEG* xv 86. The date is provided by M.J. Osborne, *Naturalization in Athens* (Brussels 1981-83) ii 54-56.

¹⁰ Cf. Osborne (n. 9) i 42-44, ii 56.

¹¹ Osborne (n. 9) ii 56-57; cf. iv 152 and n. 69, 161.

Julien d'Ascalon?

"Je me propose de faire un jour une étude sur les notes de métrologie dont on a rempli les parties laissées en blanc dans nos manuscrits médiévaux (...) Tout de même que sur le dos de nos cahiers nous avons l'habitude d'imprimer des tables de multiplication, tout de même les Byzantins utilisaient les bas de page de leurs manuscrits pour y inscrire des répertoires arithmétiques que la complication de la métrologie ancienne rendaient particulièrement indispensables."

A. Dain, *Histoire du texte d'Élien le Tacticien des origines à la fin du Moyen Age* (Paris, 1946) 158

Dans un article fort intéressant du numéro de 1992 du *JHS*, le Professeur J. Geiger prend comme point de départ de son étude l'attribution d'une table métrologique à un auteur désigné comme Julien d'Ascalon.¹ Cette attribution nous paraît fautive, pour des raisons à la fois codicologiques et métrologiques, et nous allons tenter de nous en expliquer dans cette note.²

Comme l'indique le Professeur Geiger, la table métrologique en question, reproduite dans les *Metrologorum Scriptorum Reliquiae* de F. Hultsch (pp. 200-201), sous le titre '*Tabula Iuliani Ascalonitae*', est tirée de *l'Hexabiblos*, compilation de droit byzantin rédigée au milieu du quatorzième siècle par Arménopoulos, un juriste de Thessalonique. Cette table se trouve au livre ii, où elle constitue le paragraphe 12 du titre 4, intitulé *περὶ κοινοτομιῶν*.

Dans les deux éditions généralement utilisées de *l'Hexabiblos* (édition Reitz, 1780, édition Heimbach, 1851), la table est précédée du titre: ΕΠΑΡΧΙΚΑ ΑΠΟ ΤΩΝ ΤΟΥ ΑΣΚΑΛΩΝΙΤΟΥ ΙΟΥΛΙΑΝΟΥ ΤΟΥ ΑΡΧΙΤΕΚΤΟΝΟΣ ΕΚ ΤΩΝ ΝΟΜΩΝ ΗΤΟΙ ΕΘΩΝ ΕΝ ΠΑΛΑΙΣΤΙΝΗ. En effet, Arménopoulos a utilisé dans sa compilation un texte rédigé très probablement au VI^e siècle après Jésus-Christ, et attribué à un architecte d'Ascalon dénommé Julien. Ce texte concernant les rapports de voisinage³ avait été intégré à un recueil de droit urbain où il faisait suite au *Livre de l'Éparque*:⁴ une confusion entre l'écrit de Julien d'Ascalon et le *Livre de l'Éparque* explique l'intitulé dont Arménopoulos coiffa les extraits du texte dans son ouvrage.

Le recueil organisé autour du *Livre de l'Éparque* nous est connu essentiellement par le manuscrit *Genauensis*

¹ J. Geiger, 'Julian of Ascalon', *JHS* cxii (1992) 31-43.

² Nous présentons ici quelques résultats de notre travail sur l'écrit de Julien d'Ascalon (établissement du texte, traduction et commentaire). Nous avons effectué l'essentiel de cette enquête au *Max-Planck-Institut für Europäische Rechtsgeschichte*, Frankfurt am Main, où nous avons bénéficié en particulier de l'aide de M. Th. Fögen, que nous remercions. Les arguments présentés ici de façon synthétique sont repris au long de notre introduction et de notre commentaire à l'écrit de Julien d'Ascalon, à paraître dans la série des 'Monographies' de la chaire d'études byzantines du Collège de France.

³ Il semble inutile de reprendre la présentation faite par le professeur Geiger de ce texte et du problème de sa datation. Le lecteur voudra bien se reporter à son article. Voir aussi notre étude à paraître (cf. note précédente).

⁴ J. Koder, *Das Eparchenbuch Leons des Weisens* (Wien 1991) (35-36 en particulier).

23,⁵ dont la table reproduite dans les éditions de l'*Hexabiblos* est absente. Y apparaissent en revanche d'une part une brève scolie indiquant les rapports entre le doigt, la paume, le pied et la coudée, d'autre part, en note marginale, une partie de la table V de Héron d'Alexandrie, "avec la mention de l'emprunt à Héron, le tout d'une autre main que le texte de Julien".⁶ dans ce manuscrit, la table métrologique constitue à l'évidence une addition ultérieure.

D'après J. Geiger, le plus proche commun ancêtre du *Genauensis* 23 et de l'*Hexabiblos* aurait comporté la table métrologique reproduite dans les éditions de l'*Hexabiblos*: le copiste du *Genauensis* 23 aurait substitué une table à une autre, et celle de l'*Hexabiblos* en revanche serait attribuable, de façon authentique, à Julien d'Ascalon. Toutefois un coup d'œil plus attentif aux éditions de l'*Hexabiblos* incite à manier avec prudence leur témoignage: Reitz,⁷ puis Heimbach,⁸ précisent bien que la table métrologique n'est que rarement attestée dans la tradition manuscrite.⁹ Une vérification dans les manuscrits montre en effet que cette table est absente des témoins connus les plus anciens de l'*Hexabiblos* (tableau I) et en particulier du *Vaticanus Ottobonianus* gr. 440,¹⁰ qui constitue une copie privée de peu antérieure à la divulgation de l'ouvrage, et forme à ce titre le meilleur document dont nous disposons sur sa genèse et sur l'utilisation faite par Arménopoulos de ses sources. La table métrologique n'apparaît qu'à partir du quinzième siècle dans les manuscrits, et dans une partie seulement de la tradition. Nous ne l'avons trouvée en effet que dans le *Lesbiacus Mitylène* 7, le *Marcianus* gr. 182, et le *Parisinus* gr. 1386, sur lequel se fondent, rappelons-le, toutes les éditions actuellement disponibles de l'ouvrage. Or ces manuscrits constituent trois représentants d'une même branche de la tradition, caractérisée précisément par la présence de nombreux élargissements du texte.¹¹ La table métrologique n'apparaît même pas dans tous les

manuscrits de ce groupe.¹² De plus, elle est absente par exemple d'une autre recension élargie de l'ouvrage: l'*Hexabiblos Aucta*.¹³ Loin d'appartenir à la tradition de l'écrit de Julien d'Ascalon, ce texte constitue un élément adventice ajouté au quinzième siècle dans une partie seulement de la tradition de l'*Hexabiblos*.

Les auteurs de l'interpolation n'auront cependant pas eu grand mal à trouver cette table, qui circule à travers les manuscrits juridiques depuis le treizième siècle, et apparaît notamment, indépendamment de l'ouvrage d'Arménopoulos, dans plusieurs *codices* comportant aussi l'*Hexabiblos* (cf. tableau II). Le chemin qui l'y a menée n'est pas sans détours, tout en étant moins hasardeux que ne pourrait le faire penser la présentation du Professeur Geiger.

Notre table métrologique constitue le chapitre III de la *Sylloge Tacticorum*, attribuée de façon probablement inauthentique à Léon le Sage, et dont les hypothèses de datation oscillent entre le début du X^e et le XI^e siècle.¹⁴ A partir du XIII^e siècle elle fait partie des pièces additionnelles aux appendices A et B de la *Synopsis Basilicorum Maior* (*SBM*) et apparaît dans ce contexte,¹⁵ d'après l'étude consacrée par N.G. Svoronos à la tradition des appendices de la *SBM*, aussi bien dans la branche 4 des manuscrits comportant l'appendice A que dans le groupe II des recueils présentant l'appendice B.¹⁶ C'est dans le cadre de cette tradition que notre table métrologique apparaît dans trois *codices* comportant l'*Hexabiblos*, et où elle se trouve non pas en tête des extraits de Julien d'Ascalon, mais de façon indépendante, avant ou après l'*Hexabiblos* dans son ensemble. Il s'agit d'une part du *Parisinus* gr. 1388, où figurent à la fois l'*Hexabiblos* et la *SBM*, et d'autre part de deux manuscrits extérieurs à la tradition propre de la *SBM*: le *Laurentianus* *Plut.* 89 sup. 85¹⁷ et le *Serdicensis* *D.*

¹² Elle est absente de *Vindobonensis Juridicus* gr. 8, apparéte d'après L. Burgmann (*cit.*), à cet ensemble de manuscrits.

¹³ Sur l'*Hexabiblos Aucta*, voir M. Th. Fögen, 'Hexabiblos aucta: Eine Kompilation der spätantiken Rechtswissenschaft', *Fontes Minores* vii (Frankfurt am Main 1986) 259-333.

¹⁴ A. Dain, *Sylloge Tacticorum, quae olim inedita Leonis tactica dicebatur* (Paris 1938); sur la datation du texte, cf. A. Diller, 'Julian of Ascalon, Strabo and the stade', *CPh* xlv (1950) 22-25; sur les rapports unissant la table métrologique et son contexte, *ibid.* 24. Une recension beaucoup plus brève, et caractérisée par une définition différente du pas, forme l'appendice n° 3 du *Corpus élianique* auquel elle a été ajoutée à partir probablement du début du X^e siècle. Cette recension apparaît également dans le *Vaticanus* gr. 1371 (XV-XVI^e s.). Cf. A. Dain, *Histoire du texte d'Elie le Tacticien* (Paris 1946) 158-59. Sur la place de ce fragment dans l'ensemble de la tradition du corpus élianique, *ibid.*, 153-59, et 248. Sur les rapports entre les deux versions de la table (*Sylloge* et corpus élianique), et pour une hypothèse sur sa genèse, cf. A. Diller, *op. cit.*, 23-24.

¹⁵ Cette recension de la table métrologique apparaît également par exemple dans le *Vaticanus* gr. 914 (XVe s. Cf. P. Schreiner, *Codices Vaticani Graeci, 887-932* [Città del Vaticano 1988] 116-25), utilisé par Viedebant, avec le *Vaticanus* gr. 852, dans son édition de la table métrologique en 1917.

¹⁶ N.G. Svoronos, *La Synopsis Major des Basiliques et ses appendices* (Paris 1964) 8, 10, 58, 76-77, 108-13, 117, 120-21. Voir notre introduction à l'écrit de Julien d'Ascalon.

¹⁷ Svoronos, *op. cit.*, 137 n. 4. Inventaire de K. G. Pitsakis: No. 47 (*Hexabiblos*: f° 4^v-206^v). La table métrologique se trouve au f° 2^v.

⁵ Le *Serdicensis* *D.* gr. 144, daté de la deuxième moitié du seizième siècle, est un apographe du *Genauensis* 23 (cf. J. Koder, *op. cit.*, 51-54). L'*Atheniensis olim Panagiotou Taphou* 25 ne comporte que des *excerpta* (cf. D. Gkines, 'Τὸ ἐπαρχικὸν βιβλίον καὶ οἱ νόμοι Ἰουλιανοῦ τοῦ Ἀσκαλωνίου', *Ἐπετηρὶς Ἑταιρείας Βυζαντινῶν Σπουδῶν*, xiii (1937) 83-191; J. Koder, *op. cit.*, 54).

⁶ J. Nicole, *Le Livre du Préfet* (Genève 1893) (réimpression dans la collection *Variorum reprints* [London 1970]) 69. Cf. F. Hultsch, *Metrologicorum scriptorum reliquiae*, i (1864) 187 et s.

⁷ Édition Reitz, 117-118 n. 17.

⁸ Édition Heimbach, pp. 238-240 n. 24.

⁹ Les manuscrits de l'*Hexabiblos* sont environ soixante-dix, et leurs relations sont très mal connues. Une liste en a été établie par K.G. Pitsakis dans son édition de l'*Hexabiblos* (1971), et complétée par M. Th. Fögen, *op. cit.* (1981) 257. A cet inventaire il convient aussi désormais d'ajouter *Serdicensis* *D.* gr. 156 (f° 1r-102r). Sur la lecture de l'*Hexabiblos* au seizième siècle, et sur l'intérêt des collations des humanistes pour l'étude de la tradition manuscrite, cf. M. Th. Fögen, 'Humanistische Adnotationen zur editio princeps der *Hexabiblos*', *Ius Commune* xiii (1985) 213-242.

¹⁰ M.Th. Fögen, 'Die Scholien zur *Hexabiblos* im Codex vetustissimus Vaticanus Ottobonianus gr. 440', *Fontes Minores* iv (Frankfurt am Main 1981) 256-345.

¹¹ Cf. Fögen, *op. cit.* (1981) 258-60; L. Burgmann, *Ecloga Basilicorum* (Frankfurt am Main 1988) xxi.

graecus 156.¹⁸ La présence de certaines pièces isolées provenant des appendices de la *SBM* ou de groupes de pièces additionnelles à ces appendices est attestée dans plusieurs manuscrits contenant des œuvres d'Arménopoulos, et témoigne d'une influence réciproque entre les manuscrits de la *SBM* et ceux du célèbre juriste.¹⁹ Est-ce l'abondance des indications de mesure dans l'écrit de Julien d'Ascalon qui a incité un copiste de l'*Hexabiblos* à faire glisser la table métrologique à l'intérieur même de la compilation d'Arménopoulos? Quoi qu'il en soit, cette table n'est pas issue de l'écrit même de Julien d'Ascalon, mais bien de la *Sylloge Tacticorum*, et la présence de la table de Héron d'Alexandrie dans le manuscrit de Genève ne peut pas s'expliquer par une substitution, à partir d'un modèle commun à ce manuscrit et à l'*Hexabiblos*, d'une table à une autre. En revanche, comme nous l'avons déjà mentionné, le texte de Julien d'Ascalon est dans la quasi-totalité des manuscrits de l'*Hexabiblos* que nous avons examinés, comme dans le *Genauensis* 23, accompagné d'une brève scolie, qui définit simplement les rapports entre le doigt, le pied, la paume et la coudée, et qui peut, quant à elle, constituer une addition ancienne au texte. La présence de cette scolie dans le nouveau contexte de la table métrologique a entraîné, lors de son intégration à l'*Hexabiblos*, la suppression de l'alinéa 3 et d'un passage de l'alinéa 4,²⁰ qui se trouvaient dès lors redondants. Les derniers alinéas de la table ont été purement et simplement coupés.

La table dite 'de Julien d'Ascalon', tirée en réalité de la *Sylloge Tacticorum*, constitue une addition inauthentique au texte de l'*Hexabiblos*: si elle semble pouvoir constituer une pierre de touche pour l'étude de la tradition de cette compilation byzantine tardive, elle n'a rien à voir avec la pratique métrologique de Julien d'Ascalon. Notre auteur donne un très grand nombre d'indications de distance, presque toutes exprimées en coudées: le système qui se dégage du texte est organisé autour de cette unité et de ses dérivés, le βῆμα, l'ὄργυιό et l'ἄκκινα dont la valeur, variable selon les systèmes, est ici, conformément à la tradition hellénistique, de six coudées deux tiers,²¹ soit quatre βῆματα, et dont les mentions sont particulièrement nombreuses (cf. tableau III): la métrologie inhérente à l'écrit de Julien d'Ascalon se rattache ainsi, par son organisation, au système romain-philétairique. Elle est sans rapport en revanche avec la table de la *Sylloge Tacticorum* transmise par l'*Hexabiblos*, qui cite un βῆμα de deux coudées et une ἄκκινα de six coudées.²²

¹⁸ J'ai pu consulter le *Serdicensis D. gr.* 156 grâce à la diligence de Madame Dzurova: qu'elle en soit ici remerciée. Ce *codex* comporte, à la suite des œuvres d'Arménopoulos (*Hexabiblos*: f° 1-102) une série de textes qui figurent également parmi les appendices de la *SBM* ou les pièces additionnelles à ces derniers. La table métrologique se trouve au f° 184'.

¹⁹ Svoronos (n. 16) 137 n. 1. La présence d'autres pièces additionnelles aux appendices de la *SBM* est attestée par exemple dans le *Marc. gr.* 183 et le *Marc. gr.* 182.

²⁰ Nous reprenons la numérotation des alinéas proposée dans l'appendice à l'article du Professeur Geiger.

²¹ Nous ne donnons ici que le résultat final d'une démonstration dont on trouvera le détail dans notre commentaire à l'écrit de Julien d'Ascalon.

²² A. Oxé 'Die Maßtafel des Julianus von Ascalon', *RhM* cvi (1963) 264-86: 267) propose de corriger, dans le tableau de

D'après J. Geiger,²³ cette table métrologique serait intrinsèquement porteuse d'éléments caractéristiques de la métrologie palestinienne. L'alinéa 6 signalerait en effet l'existence de deux valeurs de l'ὄργυια (ὄργυιά), l'une de six pieds ou quatre coudées, l'autre de neuf σπιθάμαι et quatre doigts, c'est-à-dire cent douze σπιθάμαι ou sept pieds. Cette dualité s'expliquerait par l'existence dans la métrologie juive de deux longueurs de la coudée, l'une d'un pied et demi ou six paumes, associée à la valeur la plus courte de la σπιθάμη, l'autre de sept paumes, associée à la valeur longue de la σπιθάμη. Cette théorie repose sur un choix philologique qu'il paraît difficile de justifier: le texte présenté aussi bien par la *Sylloge Tacticorum* que par la tradition des appendices de la *SBM* attribue à l'ὄργυια la valeur de 9/4 σπιθάμαι: σπιθάμας θ τετάρτον²⁴ ou δ"²⁵. La leçon de l'édition Heimbach, selon laquelle l'ὄργυια aurait une valeur de neuf σπιθάμαι et quatre doigts (σπιθάμας θ δακτ. δ) s'explique par une expansion erronée de l'abréviation δ".²⁶ Le texte est bien en réalité σπιθάμας θ δ". Or la valeur de 9/4 σπιθάμαι pour l'ὄργυιά correspond elle-même à une innovation byzantine, qui daterait du XI^e siècle,²⁷ et constitue donc vraisemblablement une interpolation dans la table de la *Sylloge Tacticorum*,²⁸ ou peut-être un élément tendant à faire admettre une datation relativement tardive de cette table.

La table dite de 'Julien d'Ascalon' ne présente aucun élément qu'il serait possible d'associer à un contexte culturel spécifiquement palestinien, se trouve en contradiction avec les usages métrologiques de son auteur supposé, et constitue dans la tradition de l'*Hexabiblos* une interpolation dont il est possible de faire l'histoire: aussi paraît-il plus sage de renoncer à l'attribution traditionnelle, et de voir plutôt dans les aventures du chapitre III de la *Sylloge Tacticorum* un exemple des pratiques des copistes byzantins.

CATHERINE SALIOU

IFAPO

BP 3694, Damas, Syrie

l'*Hexabiblos*, toute la ligne traitant de l'ἄκκινα, qui équivalait selon lui à une ὄργυιά deux tiers, six coudées deux tiers, dix pieds, quarante paumes. Toutefois, la tradition manuscrite attribue de façon unanime à l'ἄκκινα les valeurs qui sont les siennes dans ce tableau.

²³ Geiger, *op. cit.*, 36-37.

²⁴ Texte de la *Sylloge Tacticorum*, édité par A. Dain.

²⁵ Leçon des manuscrits *Marc. gr.* 173, *Marc. gr.* 174, *Scor. R.II.* 11, *Vat. gr.* 914, *Vat. gr.* 852, *Par. gr.* 1351, *Par. gr.* 1388, *Laur. Plut.* 89 sup. 85, *Serdic. D. gr.* 156, *Marc. gr.* 182.

²⁶ Cette erreur peut être rapprochée de la confusion, qui constitue une faute de copie classique, entre δ" ('un quart'), et l'abréviation du terme τετάρτον désignant la *πάλαιστη*, correspondant à quatre doigts. Cf. E. Schilbach, *Byzantinische Metrologie* (München 1970) 17.

²⁷ Cf. Schilbach, *op. cit.*, 25.

²⁸ Cf. Diller, *op. cit.*, 25; Oxé, *op. cit.*, 267.

TABLEAU I

ABSENCE (Ø) ET PRÉSENCE (+) DE LA TABLE
MÉTROLOGIQUE DANS L'*HEXABIBLOS*

Manuscrit ¹	date	table (§12)	remarques
<i>Vat. Ott. gr.</i> 440	1345	Ø	
<i>Par. gr.</i> 1360	1351	Ø	
<i>Constantinopolitanus</i>	1354	Ø	
<i>Marc. gr.</i> 183	1359	Ø	
<i>Lavra Ω</i> 98	XIV	Ø	
<i>Lavra K</i> 112	1369	Ø	
<i>Vind. jur. gr.</i> 12	XIV	Ø	
<i>Marc. gr.</i> 580	XIV	Ø	
<i>Lesbos Leim</i> 61	XIV	Ø	
<i>Vat. Ott. gr.</i> 438	XIV	Ø	
<i>Mutinensis</i> 62	1393	Ø	
<i>Vat. gr.</i> 848	XIV-XV	Ø	
<i>Vat. gr.</i> 851	XIV-XV	Ø	= <i>Hexabiblos aucta</i>
<i>Par. gr.</i> 1355	XIV-XV	Ø	= <i>Hexabiblos aucta</i>
<i>Serdicensis D. gr.</i> 156	XIV-XV	Ø	table métrologique: f° 184r; <i>Hexabiblos</i> : f° 1r-102r
<i>Par. gr.</i> 1388	XV	Ø	table métrologique: f° 16v-17; <i>Hexabiblos</i> : f° 21-322.
<i>Laurentianus</i> 89 sup 85	XV	Ø	table métrologique: f° 2; <i>Hexabiblos</i> : f° 4-206.
<i>Vat. gr.</i> 849	XV	Ø	
<i>Vat. gr.</i> 850	XV	Ø	
<i>Vat. Pal. gr.</i> 369	XV	Ø	
<i>Vat. Pal. gr.</i> 256	1449	Ø	
<i>Lesbiacus Mitylène</i> 7	XV	+	
<i>Marc. gr.</i> 182	XV	+	
<i>Par. gr.</i> 1386	XV	+	=éd. Sualleberg
<i>Vind. jur. gr.</i> 8	XV	Ø	
<i>Haenelianus</i>	XV	Ø	
<i>Reitz A = Berol</i> 93	XVI	Ø	

¹ Pour la description des manuscrits, on se reportera aux références citées dans notre article (n. 9).

TABLEAU II

LES AVENTURES D'UNE TABLE MÉTROLOGIQUE

Désignation	édition	date
<i>Sylloge Tacticorum</i> , ch. III	Dain	X-XI?
pièce supplémentaire aux appendices de la SBM		
'Branche A4'		
<i>Marc. gr.</i> 173	Dölger	XIII
<i>Scor. R.II.11</i>	inédit	XIII-XIV
<i>Marc. gr.</i> 174	inédit	XIV
'Groupe BII'		
<i>Vat. gr.</i> 852	Viedebant	XIII
<i>Ath. Mus. Benaki</i> 20	inédit	1300-1350
<i>Par. gr.</i> 1351	inédit	XV
<i>Par. gr.</i> 1388	inédit	XV (présence de l' <i>Hexabiblos</i>)
<i>Serdicensis gr.</i> 156	inédit	XIV-XV (présence de l' <i>Hexabiblos</i>)
<i>Laur.</i> 89 sup. 85	inédit	XV (présence de l' <i>Hexabiblos</i>)
<i>Hexabiblos</i>, §12		
<i>Lesbiacus Mitylène</i> 7	inédit	XV (table en marge du texte)
<i>Marc. gr.</i> 182	inédit	XV (table intégrée au texte)
<i>Par. gr.</i> 1386	Sualleberg	XV
<i>Vat. gr.</i> 914	Viedebant	XV

TABLEAU III

LES MULTIPLES DE LA COUDÉE DANS L'ÉCRIT DE JULIEN D'ASCALON

	formulation	nombre de mentions	remarques
$\beta\eta\mu\alpha$	12/3 coudées	3	Cinq coudées sont équivalentes à trois $\beta\eta\mu\alpha$: les valeurs exprimées sous la forme de 5, 10, 15, 30, 50, 100 coudées peuvent être réduites à des multiples du $\beta\eta\mu\alpha$.
$\delta\rho\gamma\iota\alpha$	31/3 coudées	8	
$\delta\kappa\alpha\iota\nu\alpha$	62/3 coudées	6	Onze mentions au total
	131/3 coudées		
	= 2 $\delta\kappa\alpha\iota\nu\alpha$	1	
	10 pieds	2	
	20 pieds		
	= 2 $\delta\kappa\alpha\iota\nu\alpha$	2	